

Communiqué de presse

« Collège de La Salle »

Vers une reprise du chantier ?

C'est une bonne nouvelle pour le futur du Collège de La Salle que viennent de recevoir les autorités communales estaimpuiennes. En effet dans un courrier récent, le Ministre de l'Aménagement du territoire, Carlo Di Antonio, informe Daniel Senesael qu'il vient de signer l'arrêté arrêtant définitivement le périmètre du site à réaménager (SAR) du « Collège de La Salle » à Estaimpuis.

Cette annonce du Ministre permet d'entrevoir un épilogue heureux dans ce dossier datant de 1990. Anciennement repris au cadastre en tant que PCA (Plan communal d'aménagement), cette zone ne collait pas avec la réalité de terrain. En effet, la complexité juridique et urbanistique de ce site a conduit à envisager la procédure de SAR, qui permet dans un délai restreint de rencontrer divers enjeux du site :

- Solution pour le résidu de zone d'activité économique mixte
- Projet ambitieux de réintégration du volume de l'ancien Collège à un tissu urbanisé mixte

Avec cette reconnaissance du Ministre, le projet donne des garanties suffisantes aux promoteurs.

Pour rappel, Le Collège de La Salle dispose de permis en vigueur et en cours. Le reste du site est aujourd'hui contrôlé par le même groupe que celui qui détient le Collège. Le projet est de développer un tout cohérent sur l'ensemble de l'îlot cerné par la RN 511, la rue de Mouscron et la frontière française. La superficie du site complet est de 56.288 m². Selon les développeurs du projet, la densité d'habitations à l'hectare est de 60 logements/ha soit 388 appartements dont 75 au sein du Collège de La Salle.

Des commerces, une crèche ainsi qu'une maison de repos sont également repris dans la programmation du projet.

Daniel Senesael salue la décision du Ministre et espère maintenant que le projet évoluera positivement.

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que le destin du projet « Collège de La Salle » est lié aux décisions des promoteurs privés.